

DÉCLARER L'OCCUPATION DE SON BIEN IMMOBILIER

JE ME RENDS SUR LE SITE DES IMPÔTS

impots.gouv.fr

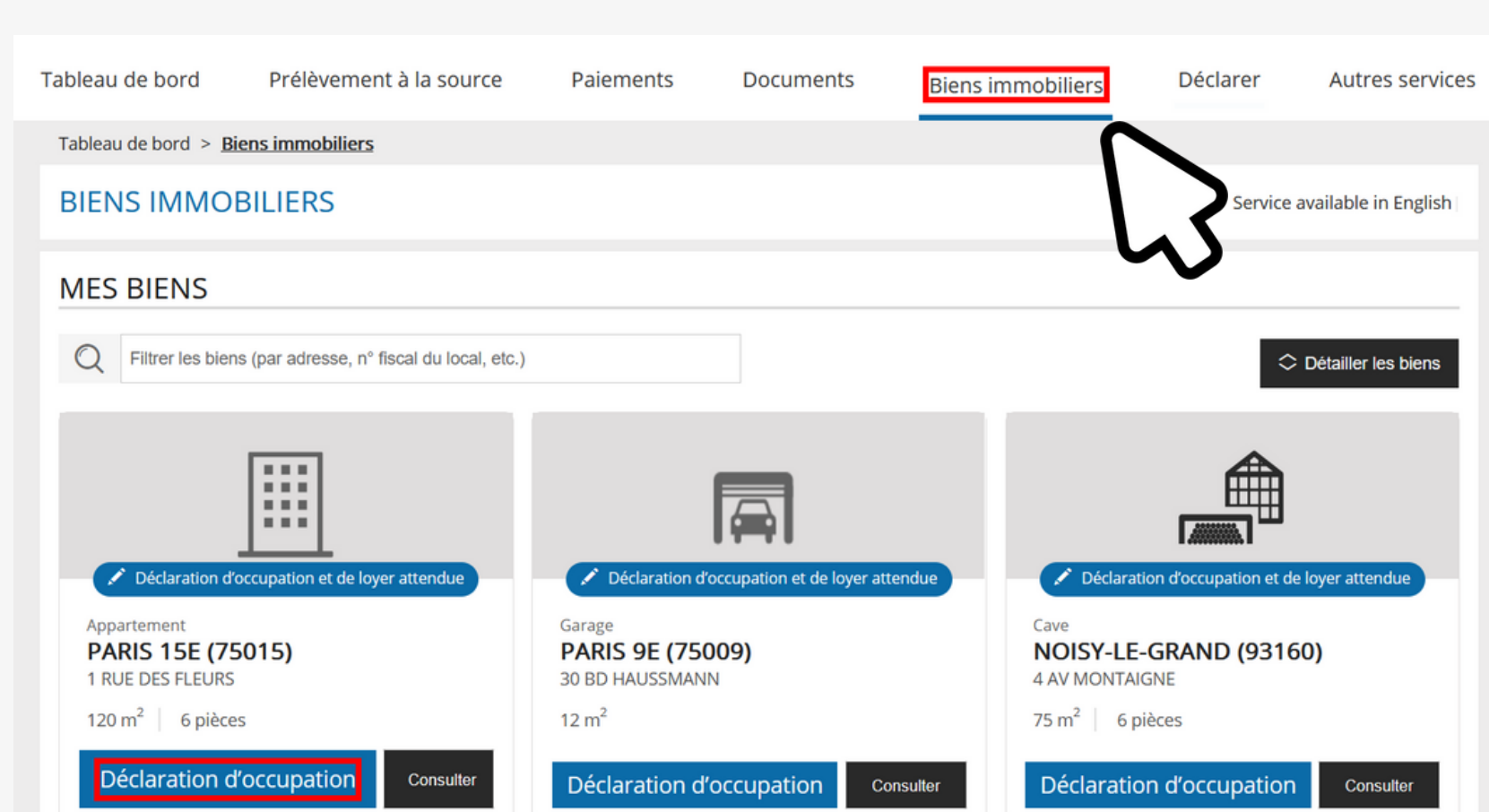


Ouvrez votre navigateur Internet et tapez Impots.gouv.fr dans la barre URL en haut de la fenêtre qui s'est ouverte.

Cliquez ensuite sur le bouton "Votre espace particulier" en haut à droite de la page du site.

Rentrez vos informations de connexion : numéro fiscal et mot de passe.

JE DÉMARRE MA DÉCLARATION



Sur votre tableau de bord des Impôts, cliquez sur "Biens immobiliers".

Tous vos biens immobiliers sont listés. Pour chacun d'eux, il faudra faire une déclaration d'occupation en cliquant sur le bouton du même nom.

JE MODIFIE LA SITUATION

Vous avez la possibilité de déclarer une nouvelle occupation en cliquant sur "Nouvelle situation".

Vous pouvez également corriger votre déclaration ou ajouter ou supprimer un occupant à l'aide du bouton "Modifier ma déclaration".

Nouvelle situation

Modifier ma déclaration

Cliquez sur "Modifier la déclaration" s'il n'y a pas de changement majeur à apporter.

En revanche, cliquez sur le bouton "Nouvelle situation" s'il y a un changement d'occupation de votre bien immobilier (nouveau locataire, passage en résidence secondaire...).

JE FINALISE MA DÉCLARATION



Remplissez les différents champs qui vous sont demandés lors des diverses pages.

Renseignez les occupants, si nécessaire.

Cochez la manière dont vous occupez le bien.

Sélectionnez le bien concerné par cette occupation.

Validez et recommencez si vous avez plusieurs biens.